



INFORMATION PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

La commune de Larçay vous rappelle que vous avez la possibilité de régler vos prochaines factures d'eau et d'assainissement par prélèvement automatique à échéance. Ainsi la totalité de votre facture sera prélevée sur le compte bancaire indiqué à la date d'échéance.

Si vous souhaitez y adhérer vous trouverez ci-joint la demande de prélèvement à retourner en mairie complétée et accompagnée d'un RIB.

Le règlement relatif au prélèvement à échéance ainsi que la demande sont également disponibles en mairie ou en téléchargement sur le site de la commune www.ville-larcay.fr.



Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter le service de l'eau et de l'assainissement, Mathilde BAUDENON au 02.47.45.86.04 ou par mail à mathilde.baudenon@ville-larcay.fr

MANDAT PRELEVEMENT SEPA EAU / ASSAINISSEMENT

En signant ce formulaire de mandat vous autorisez la Mairie de Larçay (A) à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la Mairie de Larçay .

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA
FR55LAR592563

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passé avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

DESIGNATION TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER (B)
Nom, Prénom :
Adresse :
Code postal :
Ville :
Pays :

DESIGNATION DU CREANCIER (A)
Nom : Mairie de LARCAY
Adresse : 3 rue du 8 mai 1945
Code postal : 37270
Ville : LARCAY
Pays : France

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER
IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN) -----
IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC) -----

Type de paiement : paiement récurrent

Signé à :

Signature :

Le :

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (RIB)

Rappel : en signant ce mandat, j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si la situation le permet, les prélèvements ordonnés par la Mairie de Larçay. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différent directement avec la Mairie de Larçay